






L'ESSENTIEL, C'EST VOUS.

Vous souhaitez **renforcer les remboursements** de votre mutuelle grâce à une **surcomplémentaire individuelle** ?

Avec **Addeo**, Donnez de la **hauteur** à vos **garanties** !

		Dans la limite des frais engagés - Régime non responsable	
		Addeo 4	
Les remboursements CCMO sont effectués en complément des remboursements du régime obligatoire (R.O.) et de la complémentaire santé.			
 <b>HOSPITALISATION / GÉNÉRALISTES / SPÉCIALISTES</b>	Honoraires praticiens hospitaliers	Plafond/acte Limité à 10/an	100€
	Transport remboursé par le R.O.	Plafond/acte Limité à 10/an	60€
	Consultations et visites de généralistes et spécialistes	Plafond/consultation-visite Limité à 10 / an	40€
 <b>OPTIQUE</b>	Équipement optique remboursable par le R.O. : monture + 2 verres	Plafond/an	150€
	Chirurgie correctrice (myopie, presbytie) hors honoraires	Plafond/oeil Limité à 2 interventions/an	100€
 <b>DENTAIRE</b>	Prothèses dentaires remboursées par le R.O.		300€ / prothèse Maxi 5 prothèses / an
	Implantologie dentaire non remboursée par le R.O.		300€ / implant Maxi 5 implants / an
	Orthodontie remboursée ou non par le R.O.	Plafond/semestre	300€
 <b>AUDITIF ET CURES THERMALES</b>	Prothèses auditives remboursées ou non par le R.O.	Par prothèse Limité à 2 prothèses / an	100€
	Cures thermales remboursées par le R.O. <sup>(1)</sup>	Plafond/cure Limité à une cure / an	100€
 <b>SERVICES<sup>(2)</sup></b>	Assistance <sup>(3)</sup> ; aide ménagère, accompagnement social, informations par téléphone		Oui
	Garantie Pass-Sports <sup>(4)</sup> : assurance scolaire, capital en cas d'accident		Oui

Les remboursements de CCMO Mutuelle interviennent sur des prestations prises en charge par le régime obligatoire sauf indication contraire. Les remboursements CCMO Mutuelle valent par bénéficiaire, dans la limite des frais engagés. Les remboursements CCMO Mutuelle exprimés en plafond interviennent en plus du remboursement du régime obligatoire et de la complémentaire santé. Les limitations par an s'entendent par année civile. Pour les praticiens non conventionnés, le remboursement est effectué sur la base de remboursement transmise par le Régime Obligatoire (tarif d'autorité). (1) Le plafond est calculé au prorata du nombre de jours de la cure par rapport à une cure de référence de 21 jours maximum. (2) Pour les nouveaux adhérents uniquement. Si vous êtes adhérent CCMO Mutuelle, ces services sont déjà inclus dans votre contrat de complémentaire santé. (3) Cette prestation est assurée par un assistant partenaire. (4) Cette prestation est assurée par la Mutuelle des Sportifs (MDS) R.O. = Régime Obligatoire

## Exemples de remboursement

Avec une base obligatoire existante\*



**POUR UNE CONSULTATION CHEZ UN SPECIALISTE NON CAS\*\* : 62 €**

Le R.O.  
15,10 €

Votre mutuelle  
6,90 €

Addeo 4  
40 €

Reste à charge  
0 €



**POUR UNE PAIRE DE LUNETTES ADULTE AVEC VERRES SIMPLES : 350 €**

Le R.O.  
4,44 €

Votre mutuelle  
100 €

Addeo 4  
150 €

Reste à charge  
95,56 €



**POUR UNE PROTHÈSE DENTAIRE REMBOURSÉE PAR LE R.O.(HBLDo38) : 550 €**

Le R.O.  
75,25 €

Votre mutuelle  
59,12 €

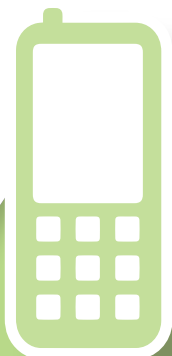
Addeo 4  
300 €

Reste à charge  
115,63 €





CONTACTEZ-NOUS



→ PAR  
TÉLÉPHONE

**03 44 06 90 00**

OU SUR



[www.ccmo.fr](http://www.ccmo.fr)

- ◊ Amiens :  
5 rue Léon Blum  
**03 22 66 40 70**
- ◊ Beauvais :  
- 17 place Jeanne Hachette  
**03 44 06 27 60**  
- 8, avenue du Beauvaisis  
PAE du Haut-Villé  
**03 44 06 90 00**
- ◊ Boulogne-Billancourt :  
44 av. JB Clément  
**01 41 86 01 10**
- ◊ Compiègne :  
21 rue Saint Nicolas  
**03 44 36 49 40**
- ◊ Creil :  
20 rue de la République  
**03 44 28 84 00**
- ◊ Soissons :  
16 rue Quinquet  
**03 23 54 47 60**